

RÉALITÉS ET ÉVOLUTION  
DE L'ÉCONOMIE CISTERCIENNE  
DANS LES DUCHÉ ET COMTÉ  
DE BOURGOGNE AU MOYEN ÂGE  
ESSAI DE SYNTHÈSE

Tenter aujourd'hui une présentation d'ensemble de l'économie cistercienne médiévale des deux Bourgogne est assurément une gageure ; quinze années d'assidue fréquentation du sujet font de cette habituelle formule de prudence une certitude absolue. Vis-à-vis du lecteur d'abord parce qu'il y a là un immense champ de recherche encore bien peu exploré ; vis-à-vis de l'auteur ensuite car en livrant dès maintenant les directions de travail suivies et les premières connaissances acquises, il se condamne un jour ou l'autre à regretter d'avoir écrit bon nombre de ces lignes. Il est vrai que les contreparties, aussitôt entrevues et effectivement récoltées, justifiaient amplement qu'un tel pari fût relevé : pour les satisfactions retirées de la rencontre des hommes et de la confrontation des idées, outre la nécessité personnelle de délaissier pour un temps une quête souvent laborieuse et toujours fragmentaire afin de dresser une ébauche de bilan.

Avant d'aborder cet essai, il est indispensable de commencer par en présenter les fondements et les sources pour mieux en cerner les limites exactes. Il est alors possible d'analyser la mise en place et l'évolution des activités cisterciennes de part et d'autre de la Saône jusque vers le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle. Il faudra enfin chercher à déceler les modalités et les raisons du déclin et de l'effacement de leur économie aux deux siècles suivants.



Fondements et sources

Quelles sont donc d'abord les bases naturelles et humaines sur lesquelles se fonde cette approche ? Duché et comté de Bourgogne, a-t-il été indiqué

dans le titre. Avec le comté, aucun problème majeur ; il s'agit pratiquement des trois départements franc-comtois actuels, Doubs, Haute-Saône et Jura, qui connurent l'une des plus fortes implantations cisterciennes avec près d'une vingtaine d'abbayes, treize de moines et au moins cinq de moniales, sans qu'aucune ne se soit installée hors comté, ni dans le pays de Montbéliard au nord, ni dans la terre de Saint-Claude au sud. Le cas du duché est moins simple car ses frontières médiévales ne correspondent pas du tout à celles de la région administrative moderne. Doivent en effet être considérées Nièvre et Yonne, départements largement constitués à partir d'entités historiques indépendantes. Mais le caractère mouvant et la complexité des limites duciales empêchent de s'en tenir strictement aux deux autres départements, Côte-d'Or et Saône-et-Loire. A l'extrême sud et aujourd'hui lyonnaise, l'abbaye de la Bénisson-Dieu pourtant juridiquement du diocèse ne sera pas intégrée à cet article ; au nord, inversement, il convient de déborder sur la partie la plus méridionale de l'ancienne terre de Langres, avec l'intégration d'Auberive. Moins vaste il est vrai mais berceau de l'Ordre, le duché a paradoxalement été moins touché par l'expansion cistercienne avec une dizaine de monastères, six d'hommes et trois de femmes. Cette étude s'appuie donc sur une trentaine d'abbayes, soit environ le douzième du nombre total de maisons de l'Ordre de Cîteaux tel qu'il s'est développé dans les frontières françaises contemporaines.

Malgré leur appartenance commune au bassin hydrographique du Rhône, il n'y a dans ces deux Bourgogne aucune unité géographique véritable mais bien une réelle mosaïque de quatre principaux types de terroirs fondamentalement différents par leurs sols et leurs climats. Des montagnes plus ou moins élevées, toujours froides et humides, calcaires ou granitiques, largement boisées, avec presque tout le Haut-Jura plissé à l'est et la partie orientale du Morvan à l'ouest. Des plaines généralement plus chaudes et plus sèches, souvent dotées de sols riches, lourds comme dans l'Auxois ou le Charolais, légers sur les terrasses bordant de loin la Saône et le Doubs ; quelquefois pauvres car trop imperméables et inondables, en Bresse ou le long des rivières. Mais surtout de vastes plateaux comme celui de Langres et son prolongement dans la Montagne, ceux de Haute-Saône et du Jura tabulaire aux conditions d'ensemble assez ingrates ; y dominant les conséquences d'une altitude moyenne, de certaines humeurs climatiques, de sols calcaires perméables, peu profonds et caillouteux. Au contact de ces zones enfin, d'étroites mais très riches bordures, Côte-d'Or bourguignonne et Vignoble comtois.

Comment dès lors s'étonner de l'extrême inégalité de peuplement de ces régions avant le milieu du XII<sup>e</sup> siècle ? A s'en tenir à la seule source globale disponible, c'est-à-dire aux statistiques tirées des mentions d'habitats relevés dans les chartes, les contrastes sont à cette époque saisissants entre de vastes zones encore largement vides, presque vierges, comme le Haut-Jura, partie du Morvan ou de la Bresse, et les bordures précitées très humanisées où le semis villageois actuel est déjà complètement en place.

Tous les plateaux apparaissent comme des zones intermédiaires, partiellement mises en valeur, souvent par de petites communautés plus éparpillées et plus fragiles.

Il semble bien qu'on retrouve une certaine unité à travers les réalités sociales des deux Bourgogne. Du monde des puissants et aristocrates de l'enchevêtrement des droits seigneuriaux, il faut retenir l'existence de quelques rares grandes familles à la tête de vastes domaines; mais surtout l'extrême fourmillement de petits chevaliers pourvus de modestes fiefs et plus encore d'alleux. Une réelle ambiguïté masque d'autre part les conditions des hommes des campagnes chez lesquels se rencontre, entre *servi* encore attachés à la terre et *liberi* pleinement détenteurs d'alleux en cours de féodalisation, toute une gamme d'individus aux liens de dépendance complexes. Chez les clercs enfin, le monachisme bénédictin offre des aspects très variés: abbayes de vieille souche ou relevant de Cluny, parfois en crise aiguë, généralement en régularité somnolente et même, çà et là, en expansion; souvent célèbres mais somme toute assez peu denses malgré la multiplication inégale de leurs prieurés. Aussi fort sinon plus puissant qu'ailleurs existe surtout un double courant, érémitique et canonial, révélateur d'aspirations spirituelles nouvelles non satisfaites par les structures traditionnelles. Avec, dominant le tout, les personnalités marquantes de certains prélats, bisontins notamment, très soucieux de réforme.

Rares sont donc en définitive les régions présentant des traits aussi favorables au développement de l'Ordre cistercien. De là un succès qui prendra même l'allure d'une véritable lame de fond, brève dans le temps mais irrégulière dans l'espace.

Outre Cîteaux, appartiennent en effet à la toute première génération, celle en place dès 1119-1120, les abbayes de La Ferté, Fontenay, Bellevaux et bientôt de Tart. L'essaimage de Cîteaux et de Morimond, directement ou par l'intermédiaire de Bellevaux, constituera la première cause de l'extraordinaire expansion cistercienne dans les deux Bourgogne entre 1130 et 1140. Même si, selon certaines traditions mal assurées, quelques fondations furent peut-être précédées de petits ermitages, cette décennie vit la création de dix nouvelles abbayes d'hommes — Auberive, Bithaine, La Bussière, Clairefontaine, La Grâce-Dieu, Lieucroissant, Maizières, Le Miroir, Rosières et Theuley — et de deux maisons de moniales, Colonges puis, un peu plus tard, Ounans. Et dans le même temps eut lieu l'affiliation à l'Ordre, souvent grâce à l'intervention de saint Bernard et ainsi dans la lignée claravallienne, de cinq communautés dont l'existence précistercienne ne fait aucun doute: Acey, Balerne, Buillon, La Charité et Cherlieu. Si bien que, dès 1140, la presque totalité de la forte implantation cistercienne bourguignonne était réalisée; il est certainement peu de provinces où le mouvement fut si précoce et si rapide. La seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle ne verra en effet que la création de quatre petits monastères féminins, Corcelles, Lieu-Dieu, Molaise et Montarlot; bien accidentelles semblent l'affiliation plus ou moins spontanée en 1199 d'un groupe d'ermites qui donnera

Ceux du Jura (8) et du Doubs (5, 6), édités en 1947 et 1962-65, ne sont que des répertoires numériques avec chiffre spécifique pour chacun des fonds mais où la rubrique de chaque cote se contente des dates limites des documents et du mot clef qui les résume. Le même système a été appliqué pour ceux de Côte-d'Or datant de 1950 (2) et 1953 (3), avec toutefois une ébauche d'analyse de quelques pièces essentielles. Des inventaires sommaires il convient de se méfier à cause de leurs choix subjectifs et de leurs fréquentes erreurs; des répertoires numériques, on ne peut que regretter le caractère parfois vraiment trop succinct, dans le Doubs et le Jura notamment. Seuls aussi que seulement deux fonds ont fait l'objet d'une publication, celui de Cîteaux pour les années 1098-1182 (85) et celui de La Ferté pour 1113-1178 (122). Précieux quoi que bien incomplets se révèlent enfin les deux volumes consacrés aux bulles pontificales bourguignonnes antérieures à 1198 (15, 17).

Mais ce qui a le plus nui aux études cisterciennes locales est incontestablement le défaut de répertoires généraux que l'on trouve dans certaines provinces. Certes les deux volumes de la *Gallia christiana* couvrant les archidiocèses de Lyon (14) et de Besançon (16) rendent d'utiles services; mais les recherches récentes ont permis de mieux mesurer leurs insuffisances. Les deux ouvrages correspondants dans la célèbre collection *Abbayes et prieurés de l'ancienne France* lancée par Dom Besse au début du siècle n'ont malheureusement jamais vu le jour ni pour la province de Besançon ni pour celle de Lyon en ses diocèses de Mâcon, Autun et Chalon; seuls ceux qui concernent Lyon-Saint-Claude et Langres-Dijon (11) ont été édités avec profit pour les fonds d'Auberive (36) et de Tart (174). Si bien que les érudits locaux ont éprouvé le besoin de pallier cette absence. Vers 1950 est sorti un répertoire traitant de l'ensemble des fonds d'archives de l'Eglise régulière comtoise (12); mais il est très superficiel. En 1973, nous avons tenté de dresser une *Bibliographie cistercienne franc-comtoise* (13); mais son but n'était que de présenter les travaux imprimés ou manuscrits. L'ouvrage général bourguignon, fruit de recherches approfondies et systématiques sur les fonds monastiques, manque encore.

Les sources bibliographiques, manuscrites ou imprimées, appartiennent quant à elles de façon nettement tranchée à deux écoles d'époque et de tradition radicalement différentes.

Bourgogne et Franche-Comté ont vu durant la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle se multiplier les ouvrages cisterciens. Outre de rares articles, on compte près de deux douzaines de monographies, le plus souvent d'abbayes, parfois d'un seul domaine par le biais d'une étude communale. Les trois quarts d'entre elles ont été écrites par des curés de campagne; aussi leur but commun est-il nettement hagiographique — quantité de pages entières mériteraient citation tant elles rivalisent d'emphase et de naïveté — plutôt que véritablement historique. La méthode et le plan suivis sont toujours ceux d'une analyse chronologique, se contentant d'énumérer sans aucun approfondissement ni références les actes rencontrés, fréquem-

ment abbatial par abbatial. Il n'est pratiquement nulle part fait appel au contexte général et on y chercherait en vain la moindre synthèse d'ensemble. Plus grave, les aspects économiques ne sont à peu près jamais abordés, les cartes de temporel toujours absentes, l'évolution foncière complètement ignorée. Quant aux simplifications extrêmes, elles fourmillent ; à preuve ce brave auteur, constatant que telle seigneurie cistercienne du XVIII<sup>e</sup> siècle comptait 855 journaux (soit près de 300 hectares) de terres arables et attribuant sans sourciller leur défrichement aux moines du Moyen Âge (125) ! Soyons juste cependant. Il y a quand même çà et là quelques utiles indications à glaner dans ces ouvrages ; à condition toutefois de les contrôler systématiquement.

La période comprise entre 1900 et 1958 n'a produit que de rares travaux intéressants. Mais dès les années soixante, c'est à un véritable réveil des études cisterciennes bourguignonnes auquel on a assisté. A la faveur de l'essor démographique d'après guerre et du gonflement des effectifs étudiants, les facultés des lettres de Dijon et de Besançon ont vu chacune la soutenance d'une douzaine de diplômes de maîtrise d'histoire médiévale, particulièrement entre 1967 et 1973 ; quatre abbayes d'hommes seulement, Acey, La Ferté, Maizières et Rosières, n'ont pas été étudiées. Malgré leur valeur nécessairement inégale, tous ces diplômes ont largement exploité les archives toujours bien citées, posent et résolvent certains problèmes, esquissent et même parfois livrent d'utiles synthèses. Ils abordent tous les questions économiques ; la moitié d'entre eux y font d'ailleurs référence explicite dans leurs titres. Et si trois diplômes sur quatre sont encore des monographies d'abbayes, les autres se sont attachés à des études fouillées sur une ou plusieurs granges. Toutes ces études et plusieurs articles de revues locales ou cisterciennes constituent la *seconde base* du présent essai de synthèse.

Base qui souffre cependant, et logiquement, des deux mêmes inégalités que celles constatées dans les archives. Tous les diplômes, sauf un (176), et tous les articles sans exception concernent les abbayes de moines ; il n'y a donc presque rien sur les monastères de moniales. Plus gênant encore pour une tentative désireuse d'embrasser la totalité du Moyen Âge cistercien est le profond déséquilibre entre les XII-XIII<sup>e</sup> et XIV-XV<sup>e</sup> siècles. Le quart des travaux abordent bien la totalité de la période, en titre du moins, car en fait ils sont toujours moins développés sur les deux derniers. Mais les deux tiers s'attachent uniquement aux deux premiers siècles et le reste seulement aux deux autres. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner si cet essai reflète ces déséquilibres ; en l'état actuel de la recherche, il ne peut en être autrement.

L'ensemble de cette documentation archivistique et bibliographique autorise par conséquent une présentation intéressante des principaux aspects et de l'évolution de l'économie cistercienne bourguignonne jusque vers 1250 ; mais au-delà, une simple ébauche de ses réalités revêtira bien davantage les caractères d'une problématique encore largement en suspens.

La primauté du travail de la terre (XII<sup>e</sup> s.-1250)

Patiente mise en place puis essor continu, telles sont les deux caractéristiques de l'économie cistercienne des deux Bourgogne jusque vers le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle. Mais cette réalité cache en fait une lente et inexorable mutation qui, dans tous les domaines, écartera progressivement l'Ordre de ses préceptes originels pour le faire entrer de plain-pied dans son temps. Aussi à la primauté de l'agriculture verra-t-on succéder différentes activités nouvelles qui, tout autant sinon davantage, contribueront à l'incontestable réussite économique des moines blancs.

Conformément à leur idéal, les Cisterciens ont fondé leur première économie sur le travail de la terre, seul susceptible au début du XII<sup>e</sup> siècle de leur faire vivre de leurs mains. Mais ils firent beaucoup mieux en apportant d'originales solutions à trois problèmes indissociablement liés : par leurs défrichements et divers modes d'acquisitions, ils purent se rendre maîtres du sol ; par la généralisation du système des granges et la variété de leurs activités, ils surent l'exploiter au mieux ; par l'habileté de leur gestion enfin, ils en dominèrent l'évolution jusque vers les années 1250.

La lecture de l'ensemble des travaux bourguignons confirme de façon très tranchée l'existence de deux écoles historiques déjà présentées sur la sempiternelle question des défrichements. Celle de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle développe à l'excès et idéalise à l'envi le fameux cliché du moine défricheur ; de façon simpliste et assurément fautive, on l'a vu à travers un exemple significatif. Inversement, les travaux récents se montrent sur ce sujet d'une discrétion presque aussi gênante ; bon nombre ne l'abordent même pas. Ceux qui s'y risquent sont cependant unanimes pour constater l'extrême pauvreté des sources disponibles toujours limitées à de brèves mentions glanées au hasard de trop rares documents par ailleurs souvent difficiles à interpréter. Il y a d'abord le problème, trop négligé et pourtant primordial, du vocabulaire posé par les termes latins utilisés et leur traduction à travers deux notions aussi différentes que déboisement et défrichement. Il y a aussi et surtout la double et irrévocable impossibilité presque totale d'attribuer le déforestage à tel endroit précis et sur telle surface exacte. Que dire, à plus forte raison, du grignotage plus ou moins légal des forêts mené en fonction des nécessités et de la force de travail des monastères complètement ignorées elles aussi ?

Les Cisterciens bourguignons ont déboisé, c'est un fait attesté pour presque toutes les abbayes. Les autorisations que les seigneurs leur consentirent et plus encore les interdictions qu'ils prirent aussi fréquemment le soin d'édicter le prouvent sans ambiguïté. Mais ils ont bien davantage pratiqué le défrichement *stricto sensu*, c'est-à-dire la remise en état de terroirs abandonnés ; c'est même là une constante dont témoignent les très nombreuses acquisitions de *terrae incultae*. Aussi sûr est le soin qu'ils mirent à aménager leurs forêts pour les exploiter au mieux (27) ; de nom-

breux textes le prouvent et des moines *forestarii* sont cités dans plusieurs abbayes, à Cîteaux, La Ferté et Fontenay entre autres, au cours de la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle. On dispose également d'indices laissant penser que ça et là les religieux associèrent les paysans à leurs entreprises. Au-delà enfin de réelles disparités locales, révélatrice est la progressive diminution puis la quasi-disparition des documents abordant cette question après les années 1220-30. Dans le même ordre d'idées, il y eut aussi le rôle actif joué par les Cisterciens dans l'assainissement des fonds humides, là où la nature s'y prêtait, principalement le long de la vallée de la Saône et de ses affluents. Parfois mentionnés dans les chartes et encore souvent visibles sur le terrain, nombreux sont en effet les canaux dits des moines à la fonction double de drainage et d'adduction d'eau.

Comme beaucoup d'autres, cette question devrait faire l'objet d'une étude approfondie. En commençant par un relevé systématique de tous les textes se rapportant à la maîtrise du sol ; il est sûr que l'on en trouverait davantage que ceux cités à titre d'exemples. Seule une telle démarche permettrait une statistique sémantique et chronologique du phénomène. En essayant ensuite de reconstituer aussi minutieusement que possible la création du temporel forestier cistercien extrêmement vaste en Bourgogne, encore largement en place aujourd'hui, et dont les fondements remontent incontestablement aux deux premiers siècles de l'Ordre. En s'aidant enfin d'une microtoponymie caractéristique omniprésente autour des abbayes et de leurs granges. Tâche aussi difficile assurément que le défrichement lui-même, mais unique solution pour dépasser utilement le stade des nombreuses hypothèses encore à vérifier et des rares certitudes tout juste acquises.

Nul doute ainsi que les Cisterciens constituèrent leur patrimoine foncier principalement grâce à des acquisitions de terres déjà déboisées, soit par donations pures et simples, soit par diverses opérations supposant une certaine contrepartie.

Malgré l'extrême inégalité des sources disponibles et la disparité des travaux publiés, tout montre que, répondant à une attente et placées dans un contexte très favorable, les abbayes de Cîteaux bénéficièrent d'un extraordinaire élan de générosité à peu près ininterrompu jusque vers le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle de la part de toutes les catégories sociales. Les motifs de ces dons sont toujours la piété avec la volonté de s'assurer prières et salut éternel lors d'une entrée en religion, un départ en croisade, devant la maladie ou face à la mort. Mais quelle variété entre l'abandon de droits hypothétiques par le plus modeste des paysans et la cession d'un finage tout entier par le plus grand des seigneurs ; entre les donations souvent vagues du XII<sup>e</sup> et celles toujours plus précises voire minutieuses du siècle suivant ! Il faut signaler également la place déterminante des approbations, reconnaissances et autres confirmations des évêques notamment, sous la forme d'imposantes pancartes jusque vers la fin du XII<sup>e</sup> siècle ; rien ne traduit mieux que ces documents le fourmillement des donateurs, alleutiers et chevaliers locaux qui créèrent partout les bases du temporel foncier cistercien. Une statistique

ges de Lo

le Levezou vers l

istercien en mén

nère les granges,

s, les granges d

ou, Merlet, Tireca

ons de Loc Dieu

uge sur le Larza

rie et Saint Eu

icomte de Mill

nstruit à proxim

uge est bâti or

Baume.

ec elle les dim

fillau.

reste rien, le

ant 6 mois

ale rapidement

par Dalon

cad il y a

uge et da

basée sur près d'un millier de textes indique dans les deux cas d'Auberive (38) et de Bellevaux (57) que les donations représentèrent environ les deux tiers des actes connus jusqu'en 1250.

Mais une telle donnée se trouve en fait largement faussée par la pratique très tôt généralisée de dons comportant compensation. Les chartriers édités de Cîteaux (85) et de La Ferté (123) en fournissent d'éloquents témoignages dès les premiers actes. Le double problème à jamais insoluble est celui de déterminer dans quelle mesure les religieux n'hésitèrent pas à solliciter l'abandon de telle terre et dans quelle proportion les récompenses remises depuis le symbolique habit de futaine jusqu'à la somme d'argent, continuaient encore un geste de charité ou déjà une transaction financière. Les cas clairs sont en ce sens les cas assez rares mais significatifs d'acensements et d'engagements de terres consentis durant la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle par des particuliers sur des fonds toujours manifestement convoités par les religieux qui, après remise du cens ou défaut de remboursement par l'engageur, en devenaient le plus souvent propriétaires. Ce sont là bel et bien trois formes d'acquisitions transitoires qui, avant la pratique généralisée puis finalement admise de l'achat, permirent aux moines d'élargir leur temporel au-delà des limites des strictes nécessités de l'autarcie.

Restent bien entendu les achats officiels avec emploi du verbe *vendere* et indication explicite du prix payé. Ils n'apparaissent que tardivement, vers l'extrême fin du XII<sup>e</sup> siècle. Mais partout ils ont été précédés d'acquisitions camouflées dont, malgré l'emploi du verbe *dare*, le caractère financier ne fait aucun doute en raison de la grande utilité des biens en jeu et du montant du prix payé par les moines. Il en est des cas évidents dès 1150-60 à Cîteaux par exemple et, pour la plupart des abbayes, dès 1160-70, encore que la raréfaction des documents comtois pendant le schisme victorien obscurcisse le phénomène. Ceci dit, le nombre d'achats fonciers et immobiliers crût régulièrement jusque vers 1230; il représente alors environ le dixième des transactions. Mais à partir de cette date, l'autorisation contrainte du Chapitre général entraîna un véritable déferlement d'acquisitions, parfois encore de terres, le plus souvent d'immeubles urbains, auprès de seigneurs dans le besoin ou de bourgeois spéculateurs et pour des sommes de plusieurs centaines de livres, sans commune mesure avec les cas précédents.

Tels sont, en dépit d'une schématisation extrême, les trois types de procédés utilisés conjointement et plus encore successivement par les religieux pour mettre en place leur considérable patrimoine foncier. Une question d'évidence s'impose dès lors: les Cisterciens ont-ils subi ou conduit une telle progression immobilière? La réponse ne peut être que nuancée car incontestablement hasard et volonté ont joué leurs rôles respectifs mais à des moments différents. A chacun des renoncements aux statuts, généralement suscité par des donations fortuites auxquelles ils ne surent pas résister, a correspondu une ascension temporelle d'abord incontrôlée puis petit à petit mieux maîtrisée par des acquisitions sans cesse davantage monnayées avant d'aboutir au palier suivant. La multiplication des échanges de ratio-



nalisation foncière et économique, surtout à partir de 1220, est à cet égard très révélatrice des divers objectifs globaux successifs suivis ; ils contribuèrent à toujours mieux asseoir l'économie agraire cistercienne. Encore fallait-il que les moines disposassent d'un système d'exploitation efficace.

Les Cisterciens couvrirent les deux Bourgogne d'un réseau très dense de granges destinées à mettre leurs fonds en valeur. Avant d'en étudier l'évolution jusqu'au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, il convient d'en présenter les caractères essentiels et les principales productions.

La notion de grange a recouvert en ces régions la même double réalité qu'ailleurs ; le mot est partout employé pour désigner un domaine agricole à travers ses bâtiments et ses terres. Les termes de *curia* ou de *curtis*, utilisés parfois dans le nord du comté et dans la plupart des diplômes émanés des Hohenstaufen, comtes de Bourgogne entre 1156 et 1208, sont parfaitement synonymes. Les seuls problèmes sont ceux d'exploitations aux qualificatifs flous : *grangia* devenant ensuite une simple *terra*, ou citée une seule fois dans les textes... ; ou bien encore à la réalité foncière changeante : domaine démembré en une *grangia* majeure et une *grangiola* annexe, ou deux fermes voisines tantôt différenciées tantôt réunies sous une même appellation. Mais à la vérité, ces difficultés mineures sont relativement rares et n'altèrent guère la conception traditionnelle du domaine rural cistercien. Différentes par conséquent sont les maisons urbaines même si elles eurent presque partout une fonction agricole secondaire ; semblables en revanche sont les nombreux celliers bourguignons qu'il faut nécessairement comptabiliser dans toute statistique.

Chacune des abbayes masculines eut une moyenne de dix à douze granges ; c'est le cas de Fontenay en Bourgogne ou de Rosières en Franche-Comté ; les plus modestes, comme La Bussière ou Lieucroissant, sept à huit ; Cîteaux ou Cherlieu, les plus riches, près d'une vingtaine. Les moniales de Tart en eurent une demi-douzaine et toutes les autres maisons féminines une ou deux seulement. Compte tenu des inévitables imprécisions, on peut donc estimer entre 200 et 220 le nombre des granges et celliers cisterciens des deux Bourgogne ; un chiffre qui, mieux que tout argument, montre l'emprise rurale de Cîteaux car il multiplie singulièrement celui des abbayes. Il y a là une donnée fondamentale.

Faute de sources suffisamment nombreuses et explicites, il n'est pas possible de dresser un tableau aussi précis des conditions d'implantation de ces domaines. Il est certain que tous les cas habituels ont existé en ces régions mais dans des proportions assurément très inégales. Sauf localement, comme dans le Haut-Jura, les créations de granges *ex nihilo* furent rares ; une hypothèse plausible paraît les limiter au dixième des cas environ. Les données apparentes sont à peine du même ordre pour les évictions de communautés villageoises bien installées et chassées de leurs finages pour créer artificiellement un désert prêt à accueillir les moines. Dans presque tous les cas, on constate des reprises de terroirs entièrement abandonnés ou

anges de Loc

le Levezou vers le

cistercien en mém

mère les granges,

es, les granges d

ou, Merlet, Tirec

ons de Loc Die

ouge sur le Larz

lerie et Saint E

Vicomte de M

onstruit à pro

ouge est bâti

a Baume.

vec elle les

Millau.

e reste rie

vacant 6 mois

adale rapidement

123 par Dalor

es cad il

ouge

plutôt très insuffisamment exploités par des populations peu denses ou ne résidant pas sur place sinon de façon précaire ; partout où ils le purent, les Cisterciens s'insérèrent entre les mailles trop lâches du tissu humain, souvent après les avoir repérées, et n'hésitèrent pas à se fondre dans l'organisation foncière préexistante (43).

Les religieux bourguignons respectèrent leur propre législation concernant les distances entre chaque abbaye et ses granges ; plus de la moitié des domaines se trouvent à moins d'une quinzaine de kilomètres de leur monastère et même cinq sur six à moins d'une journée de marche en tenant à cette mesure subjective une valeur double. Mais toutes les mailles n'ont eu une sinon deux ou trois exploitations plus éloignées encore et toutes, se rattachent à un ou deux des quatre cas suivants : donation en bloc de tout un finage par un grand seigneur, recherche d'un terroir propre à l'élevage de montagne et bien plus encore à la viticulture, volonté d'établir une grange-relais entre l'abbaye et une ville importante. C'est dire si, une fois de plus, le pragmatisme l'emporta souvent sur la règle. Peu respectée fut aussi la distance normale de deux lieues... de Bourgogne imposée entre les granges d'abbayes différentes. Dans les étroites bordures viticoles, cela n'entraîna que rarement des conflits car le partage des zones d'installation fut réel et se trouva matérialisé sur le terrain par les plantations de vignes. Mais sur les plateaux de Haute-Saône, en des régions de forte densité cistercienne et vouées à l'élevage itinérant, que de différends le Chapitre général dut-il arbitrer ! Ailleurs, il y eut souvent une véritable répartition de fait ou de droit des zones d'implantation ; ainsi vit-on Cîteaux céder dès 1145 à La Bussière sa grange de Veuchey très excentrée en plein Auxois (72).

Les bâtiments de ces granges sont mal connus. Certes, quelques-uns existent encore en Bourgogne et, comme les celliers de Cîteaux à Vougeot (92) ou de Clairvaux à Dijon (112, 113, 114), confortent la vision stéréotypée de la bâtisse monumentale allongée et à pignons triangulaires ; d'autres moins connus subsistent, à l'Oizerolle (La Bussière) (73) ou à Répans (Maizières) (148) par exemple. Mais en Comté, il ne reste apparemment rien sinon quelques vestiges bien limités dont le relevé n'a jamais été dressé. Les archives ne sont guère plus utiles ; elles se bornent à indiquer qu'au début du XIII<sup>e</sup> siècle plusieurs granges étaient ceintes de fossés et de solides clôtures avec, de plus en plus, des chapelles propres malgré la réglementation cistercienne. Si bien que le vrai problème reste largement irrésolu : dans quelle mesure y eut-il en Bourgogne une vaste campagne de construction de granges entre la fin du XII<sup>e</sup> et le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle selon le type classique si répandu sur les terres du Bassin Parisien ? Si la réponse semble plutôt affirmative pour les celliers, il convient de rester très prudent sur les autres cas. Bon nombre de granges, notamment celles de montagne tournées vers l'élevage, n'ont dû être autre chose que de modestes constructions adaptées aux conditions locales ; sans compter avec le réalisme des Cisterciens qui, souvent, se firent donner ou achetèrent en même temps que les fonds des bâtiments déjà en place.

Il faut souligner d'emblée que partout les activités agricoles cisterciennes sont assez mal perçues. Particulièrement nette pour la céréaliculture, cette constatation l'est moins pour l'élevage et la viticulture qui paraissent bien avoir été les deux productions principales des granges bourguignonnes.

Comme pour les déboisements, toutes les études déplorent l'extrême rareté et la grande imprécision des textes concernant les céréales. Surfaces emblavées, outillage, pratiques culturales et rendements sont partout ignorés; la lacune est à peu près totale. Il ne fait pourtant aucun doute, ne serait-ce que pour la simple alimentation de communautés alors nombreuses, que les Cisterciens cultivèrent largement les terres favorables. Mais il faut attendre le XIII<sup>e</sup> siècle pour savoir, à travers les dîmes et autres redevances, ce qu'ils semaient et récoltaient. Blé et avoine, souvent mélangés, eurent leur faveur, devant les seigle, orge et autre millet. On trouve aussi parfois mention de légumineuses, fèves, pois, lentilles et, dans un autre ordre d'idées, de chanvre, de fruits et de miel. Il y a donc là un aspect essentiel de l'activité cistercienne à jamais dans l'ombre; peut-être parce qu'en raison des conditions naturelles il prit rarement le caractère spéculatif et parfois conflictuel de l'élevage et de la viticulture.

Comme celle de la pisciculture et plus encore de la pêche partout présentes, l'importance de l'élevage cistercien en Bourgogne est révélée avant tout par le nombre des actes de donation ou de contestation des droits de parcours que les abbayes ont toujours mis autant de soin à acquérir qu'à défendre. Ils concernent le plus souvent des finages entiers grâce aux libéralités de seigneurs locaux ou de véritables petites régions à la suite des générosités de quelques grandes familles. Entre 1150 et 1230, on voit ainsi la plupart des monastères bourguignons se faire donner ou acheter méthodiquement ces droits dans tous les villages qui les entourent et plus encore à proximité de leurs granges de plateaux; avec, en plus, les autorisations de passage nécessaires et l'exemption d'amendes en cas de dégâts commis par le bétail. On a cru pouvoir avancer le chiffre énorme de 900 km<sup>2</sup> de parcours pour la seule abbaye d'Auberive (38), en une région particulièrement favorable il est vrai. Beaucoup plus rares sont les mentions de prés, en général sur les fonds humides que souvent les Cisterciens se chargèrent de drainer.

Curieusement, les troupeaux de bovins sont relativement peu cités et paraissent avoir été le plus souvent cantonnés autour des abbayes ou des granges de plateau et de montagne. Les chevaux sont apparemment rares, sans doute plus réservés aux charrois qu'aux attelages d'instruments aratoires. Mais les bêtes menues abondent sur les terroirs médiocres, aptes à un pâturage extensif et itinérant révélé par le droit qu'ont les convers de construire bordes et enclos à la belle saison. Les troupeaux cités dans chaque affaire comptent fréquemment une à deux centaines de têtes; mais sans que l'on sache jamais le cheptel total de chaque abbaye. Avec, il faut le signaler, une tradition déjà différente entre la Bourgogne tournée vers les bovins et la Franche-Comté vers les porcins, en dépit des dispositions restric-

tives dont la glandée faisait l'objet. En conséquence, même si l'on ignore tout de la production et de la commercialisation des viandes et produits lactés, nul doute que le terme moderne de spéculation s'applique à l'élevage cistercien.

Bourgogne oblige, que dire alors de la viticulture ? On la trouve omniprésente, même s'il faut distinguer de part et d'autre d'une ligne imaginaire Dijon - Besançon - Genève : au nord, les conditions climatiques limitent quelque peu cette expansion qui dans le sud, très favorable, prit les allures d'une véritable conquête. A l'exception apparente de Clairefontaine et La Grâce-Dieu, toutes les abbayes septentrionales eurent au moins un cellier, parfois deux, comme Auberive ou Cherlieu. Tous obéirent à deux types de localisation distincte. Ou bien ils ont été installés à proximité relative du monastère, en des sites dûment choisis où sols et exposition rendaient possible la culture de la vigne : c'est le cas de plusieurs coteaux disséminés à Esnoms (Auberive) (38), Champlitte (Theuley) (186), Chariez (La Charité) (77), Jussey (Cherlieu) (82) ou encore Fresnes (Fontenay) (126). L'abbaye de Bellevaux semble par contre s'être spécialisée dans la production de cidre par le biais de sa filiale normande du Gard (56). Mais plusieurs communautés n'hésitèrent pas à transgresser allègrement les distances imposées par l'Ordre pour aller créer des celliers dans des régions plus propices, en Alsace même (Lieucreissant), et bien davantage au sud de la limite précédemment indiquée. Parfaitement régulières sont certaines installations comme celles, à une trentaine de kilomètres, de Buillon à Montigny (67) ou de Bellevaux à Besançon (56). Que penser par contre de l'existence à Dijon des celliers d'Auberive et de Fontenay ? La centaine de kilomètres est même largement dépassée avec ceux de Clairvaux à Dijon et de Fontenay à Beaune. Ces entorses aux dispositions des statuts ne peuvent s'expliquer que par la recherche de vins de qualité.

Et, tout compte fait, c'est le même raisonnement qui va présider à la mise en place des celliers au sud de la ligne Dijon - Besançon - Genève. Les abbayes ont cette fois systématiquement concentré leurs domaines dans les deux grands terroirs de côtes et même sur les meilleurs finages de la Côte bourguignonne et du Vignoble comtois. De Dijon à Mercurey-Givry, en passant par Morey-Vougeot et Beaune-Meursault existe un véritable chapelet de quatre-vingts kilomètres le long duquel s'égrennent une vingtaine de celliers aux noms prestigieux. Plus ponctuelle et de moindre renom se présente la réalité comtoise avec des concentrations autour de Besançon, Salins-Arbois-Poligny et Lons-le-Saunier. Mais la plupart des abbayes ont aussi cherché à s'assurer une production quantitativement importante avec chacune au moins deux celliers, La Bussière (72) et Le Miroir (154) par exemple, voire trois ou même quatre comme Balerne ou Cîteaux. On trouve sept maisons-celliers d'abbayes différentes à Beaune et quatre à Arbois. Ainsi les deux Bourgogne ont-elles porté avant 1250 une quarantaine de celliers ruraux ou urbains cisterciens, chiffre suffisamment éloquent par lui-même pour être commenté.

Mais  
sol et du  
dant un  
par les m  
chronolo  
pratiqué  
les proce  
pris dans  
assez pro

On  
successiv  
années  
1160-70  
certaine  
de créat  
cistercie  
sollicite  
aux end  
donné r  
d'Aube  
(38). L  
plus fa  
1200 p  
par des  
élimine

Un  
pendan  
gieux p  
possibi  
sous-je  
grand  
spécial  
politiq  
ment.  
tage c  
autour  
en mē  
Auber

C  
consta  
que a  
deux  
auque  
par cr  
des bi

Mais il faut dépasser cette simple analyse statistique de la maîtrise du sol et du système des granges pour aborder leur évolution d'ensemble pendant un siècle et demi afin de mieux saisir l'originalité du travail de la terre par les moines blancs bourguignons. Tenter de cerner les modalités et la chronologie de l'installation de leurs domaines, des modes de faire-valoir pratiqués et des méthodes de gestion appliquées est assurément malaisé tant les processus furent apparemment variés et les décalages multiples. Mais, pris dans leur ensemble, ils permettent de dégager des traits fondamentaux assez précis pour mieux comprendre l'efficacité agricole cistercienne.

On distingue plusieurs modes de création combinés à trois générations successives de granges. Près de la moitié ont été créées dans les trente années qui suivirent la fondation de la plupart des abbayes, soit avant 1160-70. Bien que la part du hasard et des générosités gratuites ne soit certainement pas à négliger, il semble s'agir dans la majorité des cas de créations volontaires, mûrement réfléchies selon les critères de l'esprit cistercien primitif, même si les religieux n'hésitèrent pas fréquemment à solliciter les donations et/ou acensements nécessaires pour prendre pied aux endroits choisis. En ce premier cas, c'est donc toujours la grange qui a donné naissance au domaine souvent constitué d'un noyau central. Celles d'Auberive à Amorey, Crilley, La Salle et au Val Serveux sont de ce type (38). La politique ultérieure des abbayes consista à arrondir l'exploitation plus facilement grâce à des achats déguisés et modérés jusque vers 1190-1200 puis, après cette date, à investir systématiquement le finage concerné par des échanges et des acquisitions officielles assez coûteuses, destinées à éliminer enclaves foncières et droits divers.

Un bon tiers des granges furent mises en place entre 1160-70 et 1190-1200, pendant la plus grande période d'expansion foncière cistercienne. Les religieux provoquèrent alors souvent des dons de propriétés les plus vastes possibles pour les transformer immédiatement en exploitations. La volonté sous-jacente semble l'acquisition de la terre pour elle-même, *a priori* sans grand souci de localisation, sauf pour les finages aux aptitudes agricoles spécialisées. Quitte ensuite, souvent après bornage, par une intelligente politique d'échanges et d'achats, à rationaliser le tout comme précédemment. Logiquement, bon nombre de ces fermes paraissent avoir été davantage constituées par d'assez vastes unités culturelles plutôt éparpillées autour de la grange. Domaine et grange ont dans ce cas été acquis et créés en même temps, comme à Aquenove, Plongerot, Esnoms et Mussy pour Auberive (38).

On constate enfin qu'environ un domaine sur six, et cette proportion constante est à peu près partout confirmée, entra dans le temporel monastique après 1190-1200 selon deux procédés bien différents. Soit par un ou deux achats globaux très coûteux portant souvent sur des finages entiers, auquel cas on a naturellement affaire à des exploitations très groupées. Soit par création tardive d'une grange rendue indispensable en raison de l'étendue des biens possédés par une abbaye en une région donnée ; par sa dispersion,

le parcellaire reflète alors au contraire une politique plus subie que décidée. Auberive illustre toujours ces deux cas avec l'achat de la grange d'Erelles aux templiers de Morment en 1202 pour la somme de 400 livres provinois et par la création de celles de Ruffey-lès-Echirey aux portes de Dijon, entre 1218 et 1222 (38).

Reste qu'on ne peut trop demander à ce genre de présentation. Basée sur une statistique, la répartition chronologique correspond bien à une réalité dûment constatée, du moins selon les sources disponibles. Mais il subsiste une large part d'appréciation subjective dans la forme et la consistance foncière de ces exploitations. Il n'existe pour les deux Bourgogne aucun cadastre véritable et aucune superficie exacte de grange n'est connue ; probablement passe-t-on de quelques hectares de vignes pour les celliers de la Côte bourguignonne à plusieurs centaines de pâturages forestiers pour les granges d'élevage des plateaux jurassiens ; une moyenne mathématique de plusieurs dizaines d'hectares semble plausible. Plus difficiles encore à saisir sont les réalités et l'évolution des modes de mises en valeur de ces exploitations.

Nul doute que les abbayes pratiquèrent d'abord et avant tout le faire-valoir direct. Mais le monde des frères convers demeure à peu près totalement inconnu. De rares mentions de témoignage au bas des chartes en citent çà et là quelques-uns, mais jamais la totalité du personnel d'une même grange ; des fonds d'archives pourtant riches ne fournissent qu'une ou deux dizaines de prénoms et seulement ceux de quelques maîtres de grange. Certaines décisions du Chapitre général montrent à l'occasion d'affaires souvent violentes le mode de vie assez fruste de ces hommes qui, en Bourgogne comme ailleurs, ont si largement contribué à la fortune et au renom de Cîteaux. C'est tout. Et comme ces maigres sources se rencontrent jusque vers le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, rien ne confirme la crise de recrutement rencontrée en d'autres régions à cette époque ; il se pourrait qu'elle ait été moins précoce qu'ailleurs, particulièrement en Franche-Comté.

C'est du moins ce qui semble découler des indices souvent tardifs de la lente progression vers le faire-valoir indirect. Les quelques mentions de serviteurs laïcs sont un peu plus nombreuses à partir du dernier quart du XII<sup>e</sup> siècle. Exceptionnelles avant 1170, les acquisitions d'hommes se rencontrent de temps en temps avant 1200, fréquemment ensuite ; les Cisterciens reçoivent alors ou achètent des manses avec leurs tenanciers et paraissent les laisser sur place ; mais ceux-ci travaillaient-ils les tenures pour eux-mêmes ou pour l'abbaye ? Il y a enfin les acensements à autrui des terres les plus marginales à partir de 1190-1200, fréquentes après 1220-30 et seulement courantes vers 1250-60 ; on ne connaît aucun exemple d'amodiation de grange entière à cette époque.

Le troisième volet de cette approche sur l'évolution du système des granges doit aborder les méthodes de gestion, notamment à travers les orientations économiques choisies — ou subies ? — par les religieux. On

retrouve les trois phases trentenaires signalées précédemment ; elles démontrent clairement les modifications de l'esprit cistercien et sa progressive orientation vers des activités sans cesse plus commerciales.

Jusque vers 1160-70 au plus tard, c'est à l'évidence le double souci d'autarcie et d'équilibre qui l'emporte partout. Toutes les abbayes offrent le tableau désormais classique de granges peu éloignées installées sur des terroirs aux aptitudes agricoles variées et complémentaires. Suivons cette fois l'exemple de Balerne. L'abbaye possède alors cinq granges : deux de médiocre culture sur le premier plateau jurassien, Rubea Aqua et Ardon, deux d'élevage sur le second plateau, Le Rotour et Loulle (45) et une en plaine, Glénon (42) tournée vers une riche polyculture et une modeste production viticole.

Mais partout le changement est sensible dès cette décennie avec la volonté d'expansion déjà analysée ; se multiplient, on l'a vu, les dons provoqués, acensements et engagements puis achats déguisés révélés par les procès de bornage et les querelles de voisinage. Particulièrement significative est la montée des conflits avec les seigneurs, les communautés villageoises et les autres abbayes cisterciennes à la suite de dépaissance indue. Les granges dont le nombre double avant 1190-1200 ne sont plus uniquement des centres d'exploitation, mais deviennent de véritables pôles de gestion d'une partie du patrimoine abbatial. Balerne se dote ainsi de trois nouvelles petites granges de culture le long du rebord du Jura, à Salins, Poligny et Lons-le-Saunier et de trois autres d'élevage, beaucoup plus vastes, sur les plateaux, à Saffloz, Songeson et Montorge.

A partir de 1190-1200 enfin, c'est nettement un souci de rationalisation et plus encore de spécialisation qui partout préside aux destinées des granges cisterciennes. Tous les domaines alors achetés ou créés ont une fonction économique prédominante qu'avec un pragmatisme certain les moines adaptent aux conditions locales. L'élevage continue manifestement de constituer la grande activité dans les régions de plateaux et au nord des duché et comté de Bourgogne ; mais il semble désormais stabilisé car le nombre des textes diminue très nettement. Le relais est en réalité pris pratiquement partout par la viticulture, encore plus lucrative, particulièrement au sud de la ligne Dijon - Besançon - Genève. Balerne transforme ainsi ses granges de Salins, Glénon (42) et Poligny en celliers en obtenant de significatifs privilèges — droit de ban avec liberté de construction, de plantation, de vendanges, exemption de péages — en achetant des terres bien exposées et en créant un quatrième cellier à Cuiseaux. Mieux, l'abbaye n'hésite pas à se défaire en 1226 au profit de Mont-Sainte-Marie de sa grange de Montorge trop excentrée et de trop haute altitude, très probablement pour pouvoir investir dans d'autres secteurs économiques non agricoles mais plus fructueux (47).

La boucle est bouclée, le système des granges désormais bien en place va rapporter gros jusque vers le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, mais conjointement avec d'autres activités, industrielles et commerciales. La tradition des

Cisterciens travailleurs de la terre se trouve donc pleinement justifiée en Bourgogne. Sur l'ensemble des granges et celliers, les 9/10 sont aujourd'hui encore des lieux habités, villages (20 %), hameaux (20 %) et surtout fermes isolées (50 %). C'est bien la meilleure preuve des choix judicieux et de l'extraordinaire impact des moines blancs sur les campagnes bourguignonnes.

### La montée de nouvelles activités (XII<sup>e</sup> s.-1250)

L'influence des Cisterciens dans les domaines industriel et commercial fut également déterminante. C'est le sens premier du mot industrie — transformation des ressources naturelles — qu'il faut entendre ici pour aborder trois types d'activités principales concernant les produits agricoles, le travail du fer et la production de sel.

La maîtrise de l'eau permit l'utilisation de la force hydraulique à travers les installations techniques nécessaires pour la transformation des produits agricoles. Partout, ce ne sont que dérivations de ruisseaux distribuant l'eau dans toutes les parties du monastère, en plein accord avec les pages dithyrambiques écrites par d'Arbois de Jubainville au sujet de Clairvaux. Mais les travaux entrepris pour les moulins et les forges eurent plus souvent une tout autre envergure quand il s'est agi de détourner une rivière, comme à Acey dès le milieu du XII<sup>e</sup> siècle, ou quand il fallut capter plusieurs sources et, parfois à contre-pente, créer un véritable canal dont le débit et la hauteur de chute fournissaient à l'abbaye eau et énergie. Le plus bel exemple est celui du Cent-Font, épousant les courbes de niveau du terrain sur une dizaine de kilomètres, surplombant même çà et là la plaine dijonnaise par une imposante digue, franchissant le ruisseau du Chairon par le pont des Arvaux et qui, après une chute aménagée, alimente depuis le début du XIII<sup>e</sup> siècle l'abbaye de Cîteaux (105). La fausse Dheune, creusée par les moines de Maizières sur huit kilomètres, les étangs de Fontenay méritent également d'être mentionnés.

Aussi n'est-il pas étonnant de constater que toutes les maisons d'hommes se dotèrent d'un moulin dès les deux ou trois décennies qui suivirent leur fondation. Remarquable est par ailleurs la quantité d'installations à réparer ou à reconstruire que reçurent les Cisterciens, manifestement considérés dès l'origine comme de véritables entrepreneurs; les exemples abondent. Le nombre des moulins donnés par les seigneurs ou construits par les moines avant 1180 confirme d'autre part la puissance économique respective des monastères déjà entrevue avec les granges: deux à trois pour la plupart des abbayes qui, à l'évidence, ne recherchent pas encore ce type de propriété, cinq à six pour les plus riches. Révélatrice enfin est l'évolution constatée partout après cette date: le nombre des moulins double à la suite d'une politique volontariste d'acquisitions de plus en plus monnayées. Et, à partir de 1210-20, se multiplient les preuves de ce qu'il faut bien appeler



une boulimie d'achats aux montants parfois très élevés et souvent sur des parts minimales (1/8, 1/16) d'installations qui, réunies soit par un lent et tenace grignotage pendant une vingtaine d'années, soit par une vague concertée d'achats sur deux ou trois ans, aboutissent presque toujours à une mainmise cistercienne à peu près complète. Très significative à cet égard est l'obtention par Theuley en 1228 d'une bulle pontificale concernant exclusivement ses moulins et ses fours (183). Si bien que, vers le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, rares sont les abbayes ne disposant pas d'au moins une demi-douzaine de moulins ; la moyenne paraît d'une dizaine ; quelques monastères comme Bellevaux, Cherlieu et, probablement, Cîteaux, en ont le double. Les chiffres oscillent de un à deux pour les maisons moniales les plus modestes à au moins quatre pour Tart.

Mais il est impossible de dresser un bilan aussi précis pour les fours ; tout au plus rencontre-t-on çà et là des indices permettant de supposer une évolution apparemment assez semblable à celle des moulins. On trouve aussi mentions de carrières, de tuileries, mais de façon presque accidentelle ; il suffit pourtant d'admirer les constructions cisterciennes de cette époque pour constater le rôle essentiel joué par ces installations dans l'édification, la couverture et l'ornementation des abbayes.

Une constatation analogue s'impose pour toutes les formes de ce que l'on peut appeler le petit artisanat ; il faut toujours se contenter de quelques bribes isolées au hasard des textes pour deviner plus que connaître ces formes pourtant fondamentales de la première économie cistercienne. Il s'agit le plus souvent, durant la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle, de menues contreparties — peausseries, chaussures, habits... — offertes par les religieux à leurs bienfaiteurs.

En réalité, il en va pour tous ces produits naturels et leurs installations de transformation comme pour le problème du déboisement-défrichement. Trop peu nombreux sont les fonds d'archives ayant fait l'objet d'un relevé systématique, ce qui exclut toute approche exhaustive ; avec toutefois certaines difficultés propres. Il est par exemple certain que moulins, fours et autres ateliers ne sont pas toujours cités dans les textes, parce que leur existence dans le périmètre abbatial est une réalité évidente. Il est aussi impossible de déterminer nettement, à condition qu'elle ait existé, la ligne de partage entre moulins et fours purement monastiques ou déjà banaux, hormis pour quelques cas postérieurs à 1220.

Tel n'est pas, globalement, le cas du travail du fer et de la production de sel qui ont, l'un et l'autre, été abordés de façon plus poussée. Les recherches en cours sur la sidérurgie cistercienne bourguignonne (26) et comtoise (25) ont permis de retrouver à ce jour près d'une cinquantaine de textes antérieurs au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle. Il y a donc là matière à une approche intéressante que, sauf découvertes imprévues, il sera difficile de dépasser.

La grande inégalité de la répartition spatiale de ces documents s'impose immédiatement : la moitié concerne les finages de La Chaume et de Cussey-

les-Forges, à l'extrême nord de la Bourgogne, par l'intermédiaire presque exclusif des abbayes d'Auberive et de Longuay; un quart, les plateaux bourguignons avec Cîteaux et La Bussière; le dernier quart enfin, le nord de la Franche-Comté avec Bellevaux et Cherlieu, peut-être Bithaine et La Charité. Les investigations menées dans les fonds cisterciens des actuels départements de Saône-et-Loire, Doubs et Jura n'ont rien donné. Assurément surprenante est l'absence de tout document dans les archives de Fontenay dont le splendide bâtiment de forge est cité partout comme exemple; ou dans celles de Buillon, Clairefontaine ou Theulay dont l'activité sidérurgique est attestée avant la fin du Moyen Age. Pour la même raison d'évidence que les moulins sans doute, l'absence de documentation sur les forges situées dans l'enclos ou à proximité immédiate des monastères paraît vraisemblable; l'existence de lieux-dits « La Forge » auprès de pratiquement toutes les abbayes l'implique assurément; mais à quelle époque remontent-ils? Il y a aussi la perte de documents; on voit par exemple en 1349, lors d'un procès contre la comtesse de Bourgogne, Cherlieu arguer de son bon droit « en possession d'ancienneté de faire tirer mine à faire fer en ladite grange [ des Craies ] et ès appartenances » sans que le riche chartrier de l'abbaye ne contienne aucune preuve écrite de cette prérogative (82). Malgré ces réserves, cette répartition apparemment déséquilibrée correspond quand même bien à celle des principaux affleurements ferrugineux bourguignons.

Les dates de ces documents fournissent une première indication plus instructive. Aucun n'est antérieur à 1160/68 et la moitié d'entre eux sont à attribuer aux deux seules décennies 1210-1230. Sans tenir compte des renseignements purement techniques recueillis, presque tous ces textes se rattachent à quatre thèmes principaux. Le droit d'extraction du minerai est concédé dans une quinzaine de documents tout au long de la période, avec deux pointes entre 1160/68, 1180 et 1210-30. La contatation est la même pour les autorisations de construction de forges; les installations effectivement mises en place sont prouvées à La Forgeotte pour Cîteaux entre 1165 et 1182, aux Deux-Poiriers pour La Bussière entre 1211 et 1224. On dispose aussi d'une dizaine de textes de contestations ou de confirmations concernant l'exploitation du minerai et datant tous des décennies 1210-1230. Et de deux documents de 1217 et 1237 dans lesquels les moines de Cîteaux et de Longuay passent de véritables contrats de prospection et d'exploitation aux clauses particulièrement intéressantes avec le duc de Bourgogne et l'évêque de Langres.

De là une interprétation chronologique assez simple. Il semble bien que jusque vers 1180 les Cisterciens se soient contentés d'une production destinée à leurs propres usages; l'autorisation donnée en 1168 à Clairvaux par l'évêque de Langres de construire une forge à La Chaume le précise explicitement. Le passage à une fabrication moins autarcique symbolisé par la forge de Fontenay, encore située dans l'enceinte de l'abbaye mais déjà d'une ampleur nouvelle, se situerait entre 1180 et 1210; et le stade vraiment industriel atteint entre 1210 et 1230.

Il reste toutefois à évoquer un problème commun aux moulins et aux forges rencontré dans les archives comtoises. Assez nombreux sont en effet les documents indiquant l'existence de foulons, battoirs, ribbes..., sans qu'on puisse avec certitude leur attribuer une activité précise : meunerie, huilerie, sidérurgie ou draperie. Mais il est vrai que leur nombre et leur datation ne sont pas de nature à modifier sensiblement les conclusions précédentes. Il n'y a donc apparemment rien de spécifiquement bourguignon dans la transformation des produits agricoles et du travail du fer par les Cisterciens. Tout au plus y trouve-t-on, avec davantage de précisions, la confirmation de données sans doute applicables à d'autres régions de France.

Aussi la véritable mainmise des moines blancs sur la production de sel avant le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle apparaît-elle mieux comme la grande originalité de l'industrie cistercienne des deux Bourgogne même si, en fait, elle concerne la seule Franche-Comté. Rappelons que la nature a doté cette province de deux zones principales d'affleurements triasiques de marnes à gypse et d'argiles schisteuses renfermant de considérables amas de sel gemme transportés en surface par l'intermédiaire de sources salées souvent connues et parfois exploitées dès l'Antiquité. Au nord, ce sont les bassins supérieurs de la Saône et de l'Ognon avec la présence de plusieurs petits centres salicoles ; mais c'est, au sud, le rebord occidental du Jura central qui, de tout temps, a livré l'essentiel de la production comtoise avec Salins et Lons-le-Saunier, les deux véritables capitales du sel.

Pour les sources du nord du comté, contentons-nous d'indiquer que la plupart de leurs rares archives antérieures à 1250 appartiennent à des fonds cisterciens et datent des années 1170-1210. L'abbaye de Lieucroissant était possessionnée à Saulnot, Lucelle à Soulce ; et la branche cadette des comtes dota largement celles de Bellevaux, Cherlieu, Clairefontaine, La Charité et même Morimond au puits de Scey-sur-Saône en deux vagues de donations, entre 1170-73 puis 1190-1210. Mais le nombre limité de textes connus, une quinzaine environ, empêche toute autre constatation que cette présence cistercienne déjà significative. On retrouve les mêmes données d'ensemble, moins imprécises, avec les sources de Grozon, au sud. Sur la trentaine de documents retrouvés les concernant entre les milieux des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, plus de la moitié sont tirés de fonds cisterciens et même presque exclusivement du chartrier de l'abbaye toute proche de Rosières (24). Ils montrent bien comment les religieux reçurent puis se firent donner et finalement achetèrent à des particuliers des installations salicoles souvent ruinées, les remirent en état puis les exploitèrent jusqu'en 1250, date à laquelle Jean de Chalon voulant mettre la main sur cette petite saline n'eut qu'à traiter avec les moines de Rosières pour acquérir l'essentiel des droits en relevant.

Très différent est le cas de Salins car la documentation est cette fois-ci tellement riche qu'elle semble avoir découragé les historiens. Les archives cisterciennes mériteraient à elles seules une thèse car les textes se comptent assurément par plusieurs centaines ; mais ils n'ont fait l'objet que de quel-

ques pages dans certaines monographies. Toute présentation synthétique est par conséquent actuellement impossible et il faut se contenter d'énoncer avec prudence et à grands traits les données qui illustrent toutes, et surabondamment, l'intérêt exceptionnel que portèrent les Cisterciens aux sources salinoises.

Le début de la mise en place de ce temporel semble bien se situer pour les abbayes comtoises proches et pour Cîteaux dans les deux décennies 1140-1160. Les religieux reçurent alors en don certaines quantités d'eau salée et quelques installations, là encore souvent à remettre en état. A partir de 1180 environ, plusieurs monastères, notamment Balerne, Cîteaux et Rosières, commencèrent à se doter d'un véritable patrimoine immobilier dans la ville avec l'acquisition monnayée de nombreuses chaudières et la création de maisons-relais où résidaient en permanence des frères convers assurant la production de sel; selon une tradition largement répandue, Balerne et Rosières auraient même participé à l'aménagement des deux principales sources; et pratiquement tous les monastères cisterciens des deux Bourgogne participèrent au mouvement. Dès 1220-30, celui-ci prit l'allure d'une véritable conquête et aboutit à la création de ce qu'il faut bien appeler l'empire cistercien salinois; il suffit pour s'en convaincre d'ouvrir par exemple les cartulaires spécialisés de Cîteaux ou celui de Balerne, uniquement consacrés aux titres de Salins: ce ne sont qu'achats à des prix sans cesse plus élevés de quantités de muire toujours plus considérables. Et Jean de Chalon, maître de la ville dès 1237, prit bien soin dans sa politique d'appui sur les abbayes de n'en oublier absolument aucune, ni de moines ni de moniales, dans ses multiples largesses. En ce milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, la puissance cistercienne salinoise est à son apogée.

Mais c'est finalement à Lons-le-Saunier qu'il est possible de cerner avec le plus de précision la réalité et l'évolution du rôle des Cisterciens dans la production de sel comtois entre 1150 et 1250. Ici, ni défaut ni excès d'archives avec un peu plus de trois cents pièces parmi lesquelles près des deux tiers proviennent encore de fonds cisterciens. Tous les chartriers des abbayes d'hommes des deux Bourgogne, et même parfois d'au-delà, contiennent au moins quelques documents relatifs au sel lédonien. Avec une douzaine de chartes, ceux d'Accey, Auberive, du Miroir et de Rosières sont bien utiles; pour en détenir le double, les fonds de Bellevaux, La Charité et de Cîteaux mériteraient une étude; celui de Balerne enfin, avec une cinquantaine de textes, se révèle comme le plus riche et a fait l'objet d'une étude systématique dont voici les conclusions essentielles (46).

L'abbaye s'intéressa au sel à partir des années 1150-60 et jusque vers 1175 se constitua presque uniquement par des dons un petit patrimoine salicole diversifié destiné à satisfaire sa consommation comme l'indiquent plusieurs documents. Signalons quand même le texte exceptionnel de 1171 aux termes duquel certains bourgeois de Lons-le-Saunier passèrent un véritable contrat avec Balerne qui reçut de l'eau salée contre les services du convers Rodolphe, qualifié de *peritissimus in hujus modi* et d'un charpentier

pour réparer leurs puits alors presque détruit. Entre 1190 et 1210, l'abbaye doubla une première fois sa quantité de muire, acquit des chaudières et ses premières maisons ; elle prit soin également d'exempter fiscalement et de consolider ce temporel en pleine expansion par diverses confirmations et règlements amiables ; le stade de l'autarcie est de toute évidence déjà dépassé. Celui de l'industrie fut atteint grâce à la multiplication des achats à partir de 1230 : nouveau doublement de l'eau salée possédée, toujours aussi systématiquement exemptée de taxes, nouvelles chaudières avec un net souci de rationalisation, emploi d'ouvriers salariés... Les sondages menés dans les autres fonds montrent une évolution générale analogue malgré certains décalages et une ampleur moindre.

Si bien qu'en fin de compte, les mêmes conclusions s'imposent avec netteté une fois envisagés les trois principaux types de transformation des produits naturels : partout les Cisterciens sont présents dès le milieu du XII<sup>e</sup> siècle et ont manifestement la réputation de bons entrepreneurs. L'autarcie imposée par les statuts fut abandonnée dès 1170-80 et les moines n'hésitèrent pas, à partir de 1220-30 à orienter délibérément leur économie vers des activités d'envergure et de conception préindustrielle ; en satisfaisant les besoins locaux avec leurs moulins, leurs fours et leurs forges ; en contrôlant la production de sel comtois largement commercialisée sur place et dans les provinces limitrophes.

Mais les réalités de cette commercialisation restent complètement ignorées, comme celles d'ailleurs de tous les autres produits agricoles et industriels. Il n'existe aucun document véritablement éclairant, chiffres de production ou livre de compte par exemple ; il y a pourtant là incontestablement un aspect essentiel de l'économie cistercienne. Quelques indices disponibles permettent quand même de lever un peu le voile sur le trafic et l'écoulement de ces marchandises.

Seules les exemptions de péages accordées aux moines blancs laissent supposer l'existence d'échanges entre les abbayes et le monde extérieur. Mais ces textes sont toujours du même type : remise contre prières par un seigneur des taxes qu'il percevait sur les produits transitant sur l'ensemble de ses terres ou en un endroit particulier de son domaine. Ce sont donc plutôt les dates d'obtention, le nombre, la nature et surtout les emplacements de ces exemptions qui fournissent les plus utiles renseignements, d'autant qu'ils révèlent partout les mêmes idées directrices.

Rares furent les exemptions obtenues avant 1160-70. Il faut citer celles octroyées à tous les monastères vers 1133 par le comte Rainaud III et vers 1170 par le duc Hugues III à travers tous leurs domaines respectifs. Les affranchissements spéciaux sont d'autre part toujours acquis en des lieux situés sur des axes de ravitaillement des abbayes ; Cîteaux reçut ainsi dès 1140 le libre passage dans l'évêché de Metz pour son approvisionnement en sel venant de Marsal. Ces concessions traduisent donc davantage le souci des religieux de pouvoir transporter librement les productions nécessaires aux monastères que celui de véritablement commercer.